

Transformation d'un bâtiment existant

La Refaz 2
1261 Marchissy



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N° : 262

ECA N°: 221a et 221b

GPS : E 2 509 954 N 1 148 711

Type de rapport diagnostic
des polluants de construction
« Avant travaux »

Selon le cahier des charges ASCA 1.5

N° de dossier 250162

Version du rapport : 1.0

Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	5
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	7
5	Réserves.....	7
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	8
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	10
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	15
9	Annexe 1 : plans	16
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	18

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION

N° d'identification	250162
Type de diagnostic	« Avant Travaux »
Désignation de l'expert Adresse	Pierre Maeder AMDTdiag Général-Guisan 22 1180 Rolle +4179 122 72 72 amdt.ch amdtdiag@gmail.com
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8 2504 Bienne
Date du rapport	27 janvier 2025
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	LVPH Route du Stand 7 A 1142 Pampigny
Propriétaire du bâtiment	Hanny Trainig La Refaz 2 1261 Marchissy
Nombre total de pages y compris les annexes	19

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le	20 janvier 2025
Accompagnateur	--

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le	20 janvier 2025
Accompagnateur	--

Rapport de visite

Lors de notre visite, nous avons eu accès à tous les locaux. Ceux-ci sont occupés.

Les toitures sont en ondulés et tuiles fibrociment, sous-couverture bois, sans étanchéité.

Le chauffage est à bois de 2004 – RAS

Les fenêtres de la face sud sont récentes. Pas de masse d'égalisation.

De plus, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante et d'être touchés par les travaux, tels que les dessous de baignoire, les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de menuiserie et la maçonnerie doivent être considérés comme amiantés par défaut jusqu'à preuve du contraire.

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte sur l'ensemble du bâtiment de la :

Parcelle N°: 262
ECA N° : 221a et 221b
Adresse : La Refaz 2, 1261 Marchissy

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **5** éléments **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR DEFAULT
Rez Réduit	Isolation boiler

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR Analogie
NEANT	

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Rez Cuisine	Colle de faïence
Rez Hall, salle de bain, cuisine, chambre 1 et 2, réduit à outils	Mastic de fenêtre
Extérieur Toiture réduit à outils	Ondulés fibrociment
Extérieur Toiture bâtiment	Tuiles fibrociment
Rez Réduit	Isolation boiler

Localisation	Description du matériau NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Rez Hall, réduit salle de bain, cuisine, chambres 1 et 2, séjour	Colle de carrelage
Rez Cuisine + salle de bain	Colle de plinthe
Rez Salle de bain	Colle de faïence
Rez Hall, salle de bain, cuisine, chambres 1 et 2, séjour	Murs – crépi de finition
Rez Séjour	Tresse – poêle à bois
Ext Galetas	Mastic de fenêtres
Ext Façades sud et est	Crépi
Ext Façades nord et ouest	Crépi

Localisation	Description du matériau RIEN A SIGNALER
Rez Chambre 2 - Chaudière	Rien à signaler
Rez Réduit - Tableau électrique	Rien à signaler
Rez Réduit, réduit à outils - Sols et murs	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Néant

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Sarl – Echandens

Dossier N° 250162

Version 1.5

Date : 27 janvier 2025

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Rez	Hall, réduit salle de bain, cuisine, chambres 1 et 2, séjour	Colle de carrelage	1	NFA		rez	O	N	LAB							
Rez	Cuisine + salle de bain	Colle de plinthe	2	NFA		rez	O	N	LAB							Prélèvements composite
Rez	Cuisine	Colle de faïence	3	NFA	1	rez	O	N	LAB			B	1	III	2035	
Rez	Salle de bain	Colle de faïence	4	NFA		rez	O	N	LAB							
Rez	Hall, salle de bain, cuisine, chambre 1 et 2, réduit à outils	Mastic de fenêtre	5	NFA	2	rez	O	A	LAB			B	2	II	2030	
Rez	Hall, salle de bain, cuisine, chambres 1 et 2, séjour	Murs – crépi de finition	6	NFA		rez	O	N	LAB							Prélèvements composite
Rez	Séjour	Tresse – poêle à bois	7	NFA		rez	O	N	LAB							
Ext	Galetas	Mastic de fenêtres	8	NFA		ext	O	N	LAB							
Ext	Façades sud et est	Crépi	9	NFA		rez	O	N	LAB							
Ext	Façades nord et ouest	Crépi	10	NFA		rez	O	N	LAB							
Extérieur	Toiture réduit à outils	Ondulés fibrociment	11	NFA	3	ext	O	A	LAB			B	2	II	2030	

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MP	Remarques
Extérieur	Toiture bâtiment	Tuiles fibrociment	12	NFA	4	ext	O	A	LAB			B	2	II	2030	
Rez	Réduit	Isolation boiler	13	FA	5	S-sol	N	A	DEF			B	3	II	2030	
Rez	Chambre 2	Chaudière	14	RAS		Rez										
Rez	Réduit	Tableau électrique	15	RAS		Rez										
Rez	Réduit, réduit à outils	Sols et murs	16	RAS		Rez										

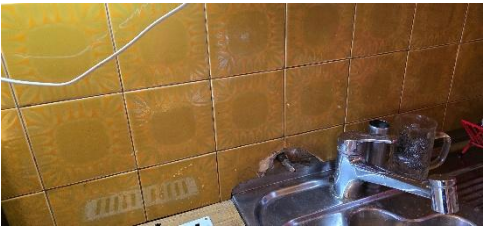
Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
 Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1

Matériaux fortement agglomérés : colle de faïence

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, cuisine	
	Référence échantillon	250162/3	
Elément	Elément et description	Colle de faïence	
	Quantité approximative	10 m2	
	Plan/Croquis	rez	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	2035	
Elimination des déchets	Décharge de type B	☐	
	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : III

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		1

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 2

Matériaux fortement agglomérés : **mastic**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, hall, salle de bain, cuisine, chambres 1 et 2	
	Référence échantillon	250162/5	
Elément	Elément et description	Mastic de fenêtre	
	Quantité approximative	10 p	
	Plan/Croquis	s-sol	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	2030	
Elimination	Décharge de type B	☐	
des déchets	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 3 Matériaux fortement agglomérés Ondulés fibrociment

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Toiture réduit à outils	
	Référence échantillon	250162/11	
Elément	Elément et description	Ondulés fibrociment	
	Quantité approximative	35 m2	
	Plan/Croquis	Extérieur	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	2030	
Elimination	Décharge de type B	☒	
des déchets	Décharge de type E	☐	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 4

Matériaux fortement agglomérés **Tuiles fibrociment**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Toiture bâtiment	
	Référence échantillon	250162/12	
Elément	Elément et description	Tuiles fibrociment	
	Quantité approximative	130 m2	
	Plan/Croquis	Extérieur	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☐	
	MCA par analyse	☒	
	Date prochaine évaluation	2030	
Elimination	Décharge de type B	☒	
des déchets	Décharge de type E	☐	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 5

Matériaux fortement agglomérés : boiler/isolation

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez, réduit	
	Référence échantillon	250162/13	
Elément	Elément et description	boiler/isolation	
	Quantité approximative	1 p	
	Plan/Croquis	rez	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☒	
	MCA par analyse	☐	
	Date prochaine évaluation	2030	
Elimination	Décharge de type B	☐	
des déchets	Décharge de type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	3
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		3

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Rez Cuisine	Colle de faïence		2035
Rez Hall, salle de bain, cuisine, chambre 1 et 2, réduit à outils	Mastic de fenêtre		2030
Extérieur Toiture réduit à outils	Plaques fibrociment		2030
Extérieur Toiture bâtiment	Tuiles fibrociment		2030
Rez Réduit	Isolation boiler		2030

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5 du 14 février 2022.

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Il est à noter que les quantités approximatives stipulées sur les fiches d'identification sous le point 7 sont indicatives et doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux avant tout travail de désamiantage.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 27 janvier 2025

AMDT diag

Bâti-Conseils Sàrl



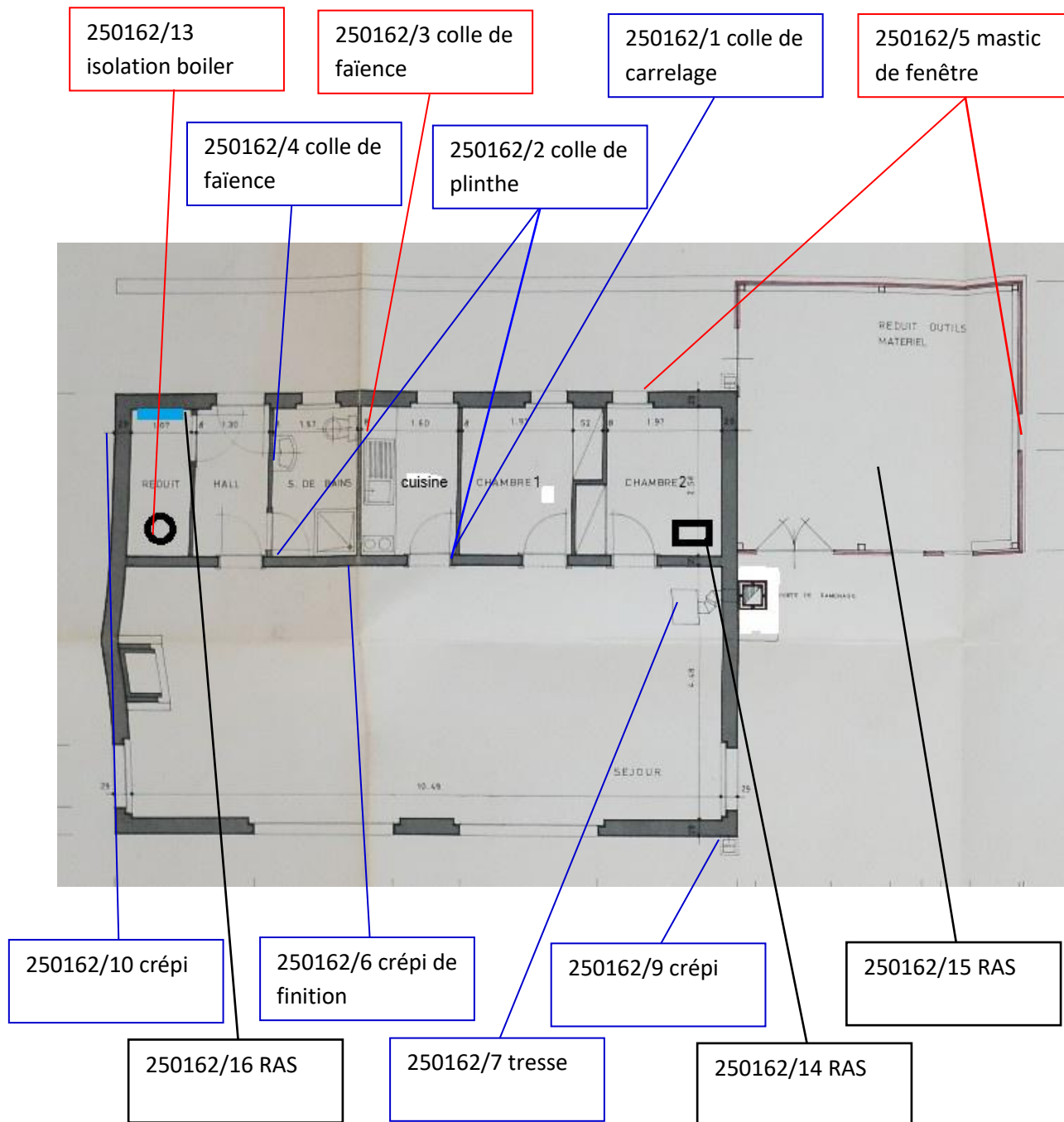
Pierre Maeder – Expert certifié



Dragan Pavkovic – Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans

Rez



Extérieur

250162/8 mastic
de fenêtre



250162/12 tuiles
fibrociment

250162/11 ondulés
fibrociment

10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

analysis LAB

N° commande:

GAR-591

Date & lieu d'analyse:

22.01.2025

Biel-Bienne

A L'ATTENTION DE →

AMDT diag

Maeder Pierre

Général-Gusan 22

1180 Rolle

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

250162 Marchissy, La Refaz 2

DATE DE RÉCEPTION: →

22.01.2025

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / colle de carrelage

• Amiante non décelé

2 / colle de plinthe

• Amiante non décelé

3 / colle de faïence

• **Amiante détecté** (Chrysotile)

4 / colle de faïence

• Amiante non décelé

5 / mastic

• **Amiante détecté** (Chrysotile)

6 / crépi de finition

• Amiante non décelé

7 / tresse

• Amiante non décelé

8 / mastic

• Amiante non décelé

9 / crépi de façade

• Amiante non décelé

10 / crépi de façade

• Amiante non décelé

11 / fibrociment

• **Amiante détecté** (Chrysotile)

12 / fibrociment

• **Amiante détecté** (Chrysotile)



Analysis Lab SA | Eckweg 8a | 2504 Biel/Bienne (CH)

+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 2

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Biel-Bienne, le 23.01.2025

Analyste & titre:

Joël Gueniat | Responsable qualité

Signature:

